



PRAHA 1991

093_010

SHROMÁŽDĚNÍ O EVROPSKÉ KONFEDERACI ASSISES DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE

LES THEMES POUR LE GROUPE DE TRAVAIL - "CULTURE"

Pour une stratégie culturelle européenne

Valorisation du patrimoine

College audiovisuel européen

Audiovisuel

Académie européenne

Carte jeune européenne

POUR UNE STRATEGIE CULTURELLE EUROPEENNE

L'Europe ne retrouve pas seulement son espace. Elle renoue avec son histoire, le temps des voyages sans visas et des apprentissages nomades. La Confédération, c'est d'abord l'envie de mieux se connaître, de travailler, de créer, de rêver ensemble.

Même aux pires moments, ces échanges culturels n'ont jamais cessé. La Confédération leur donnera un nouvel élan. Elle n'a pas pour vocation de lancer une politique culturelle commune ni d'engendrer des structures lourdes. Des institutions existent qu'il faut valoriser :

- Le Conseil de l'Europe, à condition de lui donner de vrais moyens, fournit l'expertise et la gestion.
- La BERD, dans le respect des contraintes bancaires, apporte le financement des équipements et des projets les plus lourds.
- Les fondations et les associations, qu'il importe de soutenir, de réveiller ou de susciter, soutiennent des actions-pilotes en s'appuyant sur des réseaux d'acteurs prêts à se mobiliser pour une grande ambition.

Pour construire cet espace, il faudra :

1 - Harmoniser

Innombrables, de pays à pays, sont les situations juridiques, politiques techniques. L'harmonisation prendra des décennies. Mais, d'ores et déjà, nous pouvons bâtir des passerelles.

Actions :

- définir des normes communes de télévision : double standard PAL-SECAM/ Haute définition
- rapprocher les législations sur la propriété littéraire et artistique ; la protection des biens culturels et du patrimoine ; l'accès aux archives.

2 - Traduire et diffuser

L'Europe a fait le choix du plurilinguisme alors que sa fluidité culturelle reposait autrefois sur une "lingua franca" (latin, français). La richesse de l'Europe, c'est sa diversité. Il n'y a pas de langues petites puisque chacune est une vision du monde.

Actions :

- créer un fonds européen d'aide à la traduction, en particulier pour les "pays à aire linguistique limitée" et les domaines dits peu rentables (poésie, sciences sociales, documentaires)

- développer la recherche européenne en "traduction intelligente"
- équiper les salles de spectacles en matériel de traduction

- recommander l'enseignement de deux langues vivantes étrangères dans le secondaire et l'apprentissage d'une langue vivante dès le primaire.

3 - Circuler et apprendre

L'Europe, en elle-même, est une invitation au voyage. C'est en voyageant qu'on apprend, la Renaissance l'avait bien compris. Ce voyage est double, dans le temps et dans l'espace.

Actions :

- intégrer dans les cursus une année d'études à l'étranger
- multiplier les échanges de classes européennes en période scolaire et en vacances
- lancer une "carte-jeunes européenne", à la fois titre de transport et passeport d'entrée dans les institutions culturelles
- se former également sur place : doubles chaires (un professeur partage son enseignement entre deux universités) dans les universités, Collège Audiovisuel Européen
- soutenir les projets éditoriaux de collections d'ouvrages de poche sur l'histoire de chaque pays européen, notamment leur traduction, ainsi que les documentaires audiovisuels

4 - Créer ensemble

Un espace vit de projets à condition qu'ils rassemblent des partenaires et s'incarnent dans les entreprises.

- Un théâtre, un château sont aussi des entreprises comme une fabrique d'instruments de musique. Or, le tissu culturel à l'Est est menacé, dans sa survie même, par les difficultés financières.

- Quant aux partenaires naturels, ils existent. Il suffit de les identifier et de les mobiliser : municipalités, régions officielles ou transfrontalières, universités, associations.

Actions :

- renouveler les rapprochements régionaux et les jumelages à travers notamment le réseau Eurocités (échange de savoir-faire) ;
- favoriser l'intégration des créateurs de l'Est dans les réseaux européens en créant un fonds européen pour l'aide aux coproductions ;
- mettre en valeur ou sauvegarder le patrimoine ;
- développer les actions multilatérales des centres culturels des pays d'Europe de l'Ouest installés en Europe centrale et orientale ;
- soutenir des réseaux déjà constitués : groupement des écoles d'art, convention théâtrale européenne, groupement européen des écoles de cinéma et de télévision.

VALORISATION DU PATRIMOINE

Le patrimoine est un domaine essentiel pour l'intervention culturelle. Il recèle une forte composante symbolique en tant que conservatoire de l'identité et de la mémoire des peuples. Il constitue le support d'un tourisme culturel qui, s'il est maîtrisé, sera créateur d'investissements (industrie hôtelière, services) et générateur de devises. Il est un lieu de rencontre pour des Européens de toutes générations.

C'est aussi un bien fragile. Les grandes organisations multilatérales (CEE, Conseil de l'Europe, UNESCO) consacrent toute des moyens certes significatifs mais insuffisants à des actions en faveur du patrimoine. La nécessité d'une stratégie renouvelée de valorisation du patrimoine est d'autant plus pressante que la demande venue des pays d'Europe centrale et orientale est immense et que le risque d'une dégradation rapide est manifeste. Cette situation crée une occasion de multiplier les actions de solidarité trans-européennes en jouant sur les symboles présents dans le souvenir collectif.

Une politique coordonnée dans ce domaine aurait également l'avantage d'opérer un rapprochement des corps de métiers artisanaux de l'Est et de l'Ouest. L'Ouest apportant ses techniques modernes, l'Est, ses traditions et un savoir-faire qui a souvent disparu ailleurs.

L'ensemble de ces éléments crée, en matière patrimoniale, une configuration favorable à un nouveau type de collaboration entre de multiples instances publiques et privées, nationales et multilatérales.

Ainsi, la Confédération Européenne pourrait :

- apporter une caution officielle à des projets d'envergure faisant appel à de multiples participations ;
- mettre en relation les nombreux intervenants (institutions publiques, entreprises privées, Etats, organisations internationales) dès lors qu'il s'agirait d'actions de portée multilatérale ;
- définir des points d'actions prioritaires en Europe ;
- contribuer au rapprochement des législations (monuments historiques, protection des biens culturels, logement urbanisme) éventuellement sous forme d'une "Charte Européenne" ;
- lancer une réflexion sur la problématique "villes historiques et tourisme culturel".

"COLLEGE AUDIOVISUEL DE L'EUROPE"

La création d'un "Collège Audiovisuel de l'Europe" serait destinée à mettre à profit les techniques audiovisuelles contemporaines pour renouer avec la tradition universaliste de l'université médiévale -le jus ubique docendi- et faire en sorte que tout étudiant, quelle que soit sa langue ou son origine, puisse se former auprès des mêmes maîtres au cours de son parcours universitaire.

Il s'agirait donc d'insérer, dans le cursus des étudiants des universités européennes qui accepteraient de s'associer à ce nouveau projet, des enseignements communs dispensés sous forme d'enregistrements audiovisuels, soit comme des cours à option, soit comme des unités de valeurs obligatoires.

A cette fin devrait être créée une fondation européenne nommée "Collège Audiovisuel de l'Europe", à laquelle adhéreraient les universités intéressées. Lui reviendraient la sélection de programmes, le choix des disciplines prioritaires, la définition des règles touchant à l'organisation et à la validation des cours diffusés dans le cadre du Collège.

L'enregistrement des programmes devrait incomber, en règle générale, aux universités elles-mêmes. Toutefois, la Fondation, habilitée à recevoir des fonds publics ou privés, pourrait contribuer à l'équipement technique des universités les moins richement dotées -notamment en Europe centrale et orientale- et cependant désireuses d'être associées à ce projet collectif.

AUDIOVISUEL

Les bases de la coopération audiovisuelle de l'ensemble des pays européens ont été mises en place au cours des dernières années.

C'est vrai dans le domaine juridique avec l'adoption, en mai 1989, de la Convention du Conseil de l'Europe sur la télévision transfrontière signée aujourd'hui par 17 Pays. Ce dispositif doit être complété par un protocole additionnel sur les droits d'auteur et les droits voisins en cours de négociation à Strasbourg. Pour faciliter les coproductions cinématographiques entre plus de deux partenaires, un texte d'accord multilatéral de coproduction est en voie de mise au point entre pays adhérents à la Convention Culturelle du Conseil de l'Europe en consultation avec les organisations professionnelles.

En ce qui concerne les programmes, les bases d'une coopération s'étendant à l'ensemble de l'Europe existent également. Il s'agit d'abord du projet Eurêka audiovisuel, lancé à Paris en octobre 1989, dans le but de développer la production et les échanges de programmes en Europe. Il est le seul à regrouper toute l'Europe géographique, à l'exception du Saint-Siège et de l'Albanie. Au nombre des projets à l'examen d'eurêka audiovisuel le plus ambitieux est de la chaîne d'information diffusée par satellite Euronews (chaîne européenne d'information) : seules sont aujourd'hui engagées dans ce projet des chaînes d'Europe Occidentale. Il conviendrait, pour en élargir le champ, de procéder à la fusion de l'UER (Union Européenne de radiodiffusion) et de son équivalent est-européen, l'O.I.R.T., sur lesquels repose tout le système d'échanges d'actualités. Un autre projet est à l'étude, qui pourrait être prochainement proposé à la "labellisation" d'Eurêka audiovisuel : celui de la création d'un groupement européen d'intérêt économique, Europe cinéma Diffusion, qui rachèterait ou louerait des réseaux de salles en Europe Centrale et Orientale, les rénoverait et y assurerait une programmation de films européens.

Toujours dans le domaine des programmes, le Fonds Eurimages a été créé en 1989 pour aider à la production et à la distribution des oeuvres cinématographiques et des documentaires de création en Europe. Fondé sur un accord partiel du Conseil de l'Europe, il regroupe 19 Pays qui ont versé cette année pour plus de 90 MF de contributions. Les résultats sont encourageants (3 films primés à Cannes) mais Eurimages aurait besoin de fonds plus importants, que ses responsables évaluent à 200 MF par an. Une réflexion a par ailleurs été engagée sur le soutien spécifique qui devrait être apportée à la production et à la diffusion des oeuvres émanant de pays à "aire linguistique limitée" (aide au doublage et au sous-titrage, aux tirages de copies, à la distribution en salles).

Cet ensemble de réalisations et de projets est complété, depuis le 30 avril, par la naissance de la Chaîne Culturelle Européenne (C.C.E.). Si elle ne comporte encore que deux partenaires français (la SEPT) et allemand (l'ARTE créée par l'ARD et la ZDF), la C.C.E. a déjà une claire vocation européenne : par sa diffusion sur l'ensemble du continent, par sa programmation reflétant la diversité d'un héritage culturel commun et par son ouverture à une collaboration étroite avec les autres chaînes de télévision.

ACADEMIE EUROPEENNE

L'Académie Européenne, dont le nom évoque la **Renaissance** au double sens du mot, rassemblerait les personnalités les plus en vue du monde intellectuel, littéraire, artistique et scientifique du "vieux continent". Elle incarnerait l'ambition de rassembler l'Europe autour de la profonde communauté de civilisation qui la définit. Elle donnerait également une visibilité exemplaire au projet de Confédération.

Initiative de la société civile et non institution intergouvernementale, elle pourrait adopter une formule itinérante et serait coordonnée par un secrétariat léger fixe.

Le nombre des ses membres devrait rester limité (quelques dizaines) : il n'y aurait pas de quota par nationalité. Son noyau constitutif pourrait être formé lors des Assises de Prague et, par la suite, le choix de nouveaux membres s'effectuerait par cooptation.

La mission de l'Académie serait double :

- **recommandations** auprès des autorités politiques dans tous les domaines touchant à la culture (droits d'auteur, libre circulation des créateurs et des oeuvres, respect du plurilinguisme) ;

- **gestion d'un fonds européen d'aide à la traduction** destiné à soutenir le plurilinguisme, notamment en faveur des pays à aire linguistique limitée. Ce fonds pourrait également concerner le domaine audiovisuel (aide au sous-titrage).

Ce fonds bénéficierait en priorité aux oeuvres distinguées par l'Académie grâce à la création de différents prix.

CARTE-JEUNES

Il n'est sans doute pas de manière plus efficace de préparer pour l'avenir un espace culturel européen que de favoriser les échanges de jeunes, dont on sait combien ils ont modifié en profondeur et durablement les relations entre la France et l'Allemagne.

Pour faciliter ces échanges, la décision d'étendre à l'ensemble des pays de la Confédération, l'institution d'une "Carte-Jeunes" aurait une portée pratique et symbolique à la fois.

Il s'agirait d'une sorte de passeport européen pour les jeunes qui leur permettrait d'obtenir des conditions privilégiées de transports internationaux, d'hébergement, d'accès aux salles de spectacles, aux stades et aux musées.

Ce document cumulerait ainsi les avantages dont bénéficient les jeunes actuellement, soit pour les transports (carte interrails), soit pour les activités culturelles (réduction pour les étudiants), et étendrait au niveau européen des mesures existant déjà au plan national ou régional dans certains pays.

La Carte-Jeunes pourrait constituer de plus une carte d'assurance qui garantirait à son titulaire la prise en charge de son rapatriement médical et une avance de fonds en cas de vol lorsqu'il se trouverait hors de son pays.